

# COMMUNE LES ALBRES

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2023

**Excusés : Sandrine ROQUEFEUIL, Christophe VEYRI, Valérie POUZOULET**

**Ordre du jour :**

- Compte rendu des précédentes réunions
- simulation du passage à la taxe sur les ordures ménagères
- site internet.
- Question divers

**Compte rendu de la séance 05 octobre 2023 :**

I) Simulation passage à la Taxe sur les ordures ménagères

Actuellement les ordures ménagères sont soumises au régime de la redevance qui se compose d'une part fixe par personne, plafonné à 5 personnes maximum par ménage.

Ce régime est plus juste, mais soulève plusieurs questions : les enfants étudiants, les commerçants qui payent comme des particuliers, problème des redevances non payées qui passent en créance non-valeurs.

Le régime de la Taxe sur les ordures ménagères (TEOM), se calcule sur l'imposition du foncier bâti. L'Etat l'ajoute à son impôt foncier. Une part de 8% du montant total de la taxe perçu est retenue par l'Etat, mais il verse le montant de la taxe, également les sommes non-payées. Le problème de ce régime est les personnes vivant seule dans d'une grande habitation. Les commerçants et les artisans subissent également une forte augmentation. Des dérogations sont possibles si le professionnel a déjà un contrat de traitement des déchets.

Lors d'une précédente séance du conseil, le lissage sur plusieurs années pour le passage à la TEOM a été expliqué, or l'harmonisation des taux sur plusieurs années est illégale. La seule possibilité est de bloquer les bases d'impositions.

Le passage à la taxe est envisagé pour l'année 2025.

II) Site internet

Présentation de l'arborescence, sur la base de la documentation fournie par le SMICA. Elle a été validée ainsi par le conseil. Le bon de commande a été renvoyé au SMICA.

III) Questions diverses

Cabane à Livres : Les armoires sont en cours d'installation. Un loquet pour fermer la porte a été installé. Un règlement est à rédiger avec Jacky.

Adressage : Le personnel de la communauté de communes est disponible fin octobre début novembre. Les DICT doivent être demandés avant le début des travaux.

Chambre froide : les devis ont été reçus mais des précisions sont à demander sur la fourniture du gaz et les dimensions des chambres froides.

Fin de Séance